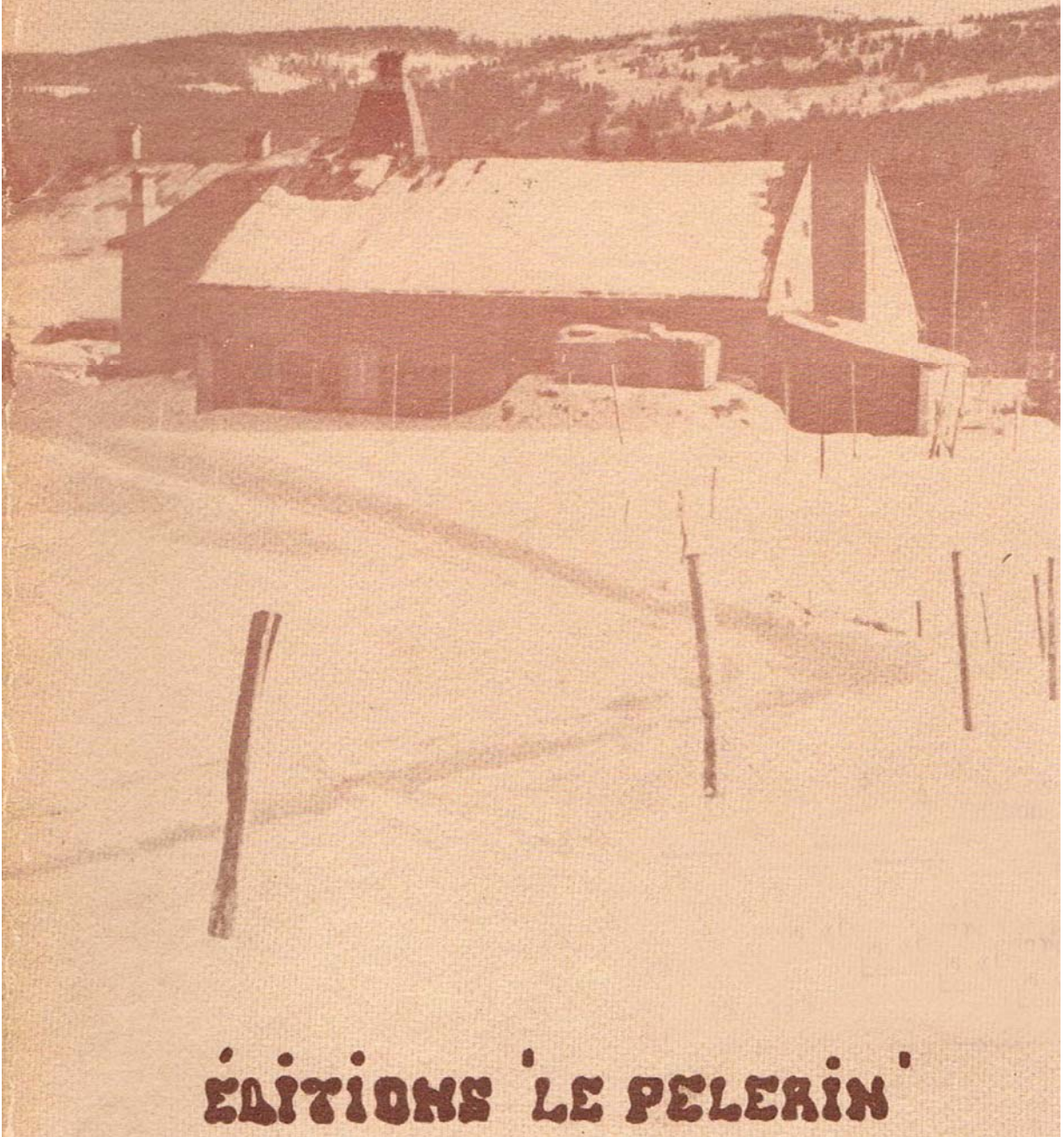


JUSTE PITHON

MA FRASSE D'AUTREFOIS



ÉDITIONS 'LE PELEPIN'

COLLECTION "JADIS"

No 3

JUSTE PITHON

MA FRASSE D'AUTREFOIS

Précédé de 5 autres récits

EDITIONS "LE PELERIN"

1976

MA FRASSE D'AUTREFOIS

Pendant les vacances, je montais à la Frasse où mes grands-parents possédaient une jolie ferme à pignon rose. Ma grand'mère Nestorine y tenait une petite épicerie d'autrefois où les pains de sucre rouges et bleus étaient suspendus aux poutres du plafond, où les sacs de café vert, de riz et de gros haricots étaient posés sur le plancher; ce qui m'attirait, c'étaient les boîtes de fer contenant des bonbons à la menthe, des caramels de noce et des bourgeons de sapin.

Les principales clientes n'étaient pas les ménagères du hameau, mais des Françaises de la Bourgogne toute proche. Ma bonne grand'mère était française elle aussi; ces bonnes dames se connaissaient bien, et de vieille date; elles parlaient le même patois bourguignon, avec le même accent; elles comptaient encore en sous: 18 sous, 27 sous, des gros sous français, en cuivre, à l'effigie de Napoléon III. Vous pensez si cela m'intéressait, moi petit Suisse qui apprenait le système métrique à l'école.

Oh! je me rappelle avoir vu ces Françaises se couvrir mutuellement une fausse poitrine faite de deux sachets remplis de café vert. J'avais cinq ans à l'époque, on ne faisait pas attention à moi; cependant je n'avais pas les yeux dans ma poche!

Ca, c'était de la petite contrebande. Il s'en

faisait de l'autre à une plus grande échelle; de temps en temps je voyais arriver, à la tombée de la nuit, une dizaine de gars chaussés d'espadrilles; ils entraient par la porte de derrière dans un réduit au fond de la cave. Ils endossaient alors une sorte de ballot à bretelles de paille tressée, tout prêt, et ils repartaient silencieusement après avoir bu un verre de liqueur de gentiane. Je n'étais pas très rassuré. Mon grand-père se moquait de ma frayeur:

- N'aie pas peur, "p'té couillot"!

- Que portent-ils sur leur dos ?

Baissant la voix, mon grand-père me répondait:

- Du tabac à chiquer.

J'avais vu de ces grosses pelotes de feuilles de tabac roulées en grosse ficelle.

- Gare à eux si les douaniers français les attrapent cette nuit au Risoud avec ce tabac!

- Les douaniers, gouaillait doucement mon grand-père, ils se tiendront bien cois s'ils voient passer ces quinze lurons leur gourdin à la main!

Et pour me distraire des contrebandiers, il ajoutait:

- Allons causer avec mes Savoyards.

C'étaient les arracheurs de gentiane qu'il engageait chaque été, car mon grand-père en distillait la racine. Ces gail lards m'intéressaient. Ils arrivaient fin

septembre, leur lourde pioche à une seule pointe sur l'épaule. Dès le lendemain, égaillés sur le Plan des Esserts, ils arrachaient les longues racines de gentiane jaune. Le samedi, mon grand-père payait leur pesée, et la soirée se prolongeait par d'interminables parties de piquet.

De temps en temps ils l'invitaient à manger avec eux:

- Hé! père Chapuis, venez donc prendre "una gotia d'bouillon".

En fait de bouillon, c'était une solide minestre dans laquelle un énorme morceau de lard avait mijoté toute la matinée.

En octobre, le tas de racines hachées fermentait dans de grandes cuves de bois, et la distillation suivait, répandant autour de l'alambic de violentes émanations d'alcool qui me faisaient fuir.

Il y avait combien d'autres choses intéressantes pour un petit villageois comme moi: les vaches de ma grand'mère, le cheval blanc, les poules, les foin. Il y avait aussi un petit restaurant, le Café Français, où les chasseurs venaient manger les croûtes aux champignons ou l'omelette aux herbes du jardin. Le jeu de quilles où je me faisais des sous en relevant les quilles tombées.

Lors des pluies d'été, mon grand-père ramassait

des milliers d'escargots qui pullulaient en ce temps-là aux environs. Il les entreposait dans un parc bien clôturé; il les abritait du soleil, les nourrissait les jours pluvieux de brassées de feuilles de choux et de salades. C'était captivant pour moi d'observer ces milliers de petits affamés dévorer toute cette verdure. Plus captivant encore était de voir un escargot pondre dix à vingt oeufs semblables à des perles dans un trou bien caché du terrain sablonneux.

En automne, ces escargots s'enfonçaient dans l'épaisse couche de sable du parc, et s'operculaient. Vers le Nouvel An, 20 à 30000 escargots partaient directement pour les restaurants parisiens.

C'est aussi mon grand-père qui m'a appris à reconnaître quelques bons champignons, entre autres le clitocybe nébuleux qu'il appelait le "petit gris".

- C'est le meilleur, me disait-il, bien que classé comme "douteux" dans les atlas des savants.

... Ah! s'agenouiller devant un demi-cercle herbeux où foisonnent les "petits gris" tout frais, les cueillir délicatement, en humer le parfum. Puis rentrer fièrement à la maison avec à la main un grand mouchoir noué aux quatre coins et rebondi d'une abondante cueillette, c'est mon grand-père Chapuis qui m'a fait découvrir ce plaisir.

J'aimais bien ma grand'mère; elle était la bonté

même pour tout son entourage, pour moi surtout; les enfants de la Frasse savaient bien que la "Nestorine" avait toujours des bonbons dans la poche de son tablier. Quant à mon grand-père, j'éprouvais pour lui de l'admiration mêlée d'un peu de crainte. Il parlait peu. Il était grand, bien bâti, et je devais lever la tête pour voir son visage sévère surmonté d'un chapeau de feutre noir à larges bords. Il avait une cicatrice qui lui barrait le front et qui lui fermait à demi l'œil gauche. Je n'osais pas lui demander l'origine de cette marque. C'est ma mère qui m'a finalement renseigné:

"Grand-père avait passé sept années soit à la guerre, soit au régiment. Le bersaglier décoré Jean-Marie Chapuis avait pris part au terrible siège de Sébastopol, puis à la bataille de Solférino où, dans le même moment, il avait été blessé d'un coup d'épée qui lui avait laissé la cicatrice qui m'intriguait, puis traversé de part en part par une balle autrichienne. Il avait été l'un des premiers blessés recueillis sur le champ de bataille par les volontaires d'Henri Dunant.

Ah! ces jours de vacances chez mes grands-parents, quels souvenirs inoubliables ils me laissent, même après tant d'années. J'étais heureux, d'un bonheur sain, d'un bonheur auquel je ne puis repenser sans une douce émotion. Puis la vie a suivi son cours, avec ses mauvais

*et ses bons moments. Mais un bonheur d'enfant comme
celui que j'avais trouvé chez grand-père et grand'mère,
je ne l'ai jamais retrouvé, non, jamais plus.*

FIN

- 31 -

Etat-civil concernant **les Chapuis** de la Frasse, selon : La mort passe au village, tome second, Editions Le Pèlerin, 2006 :

Permis d'inhumation 1903. Le 30 novembre 1903, à 6 heures 8 minutes du soir, est décédé à la Frasse, rière le Lieu, Chapuis Victor Ulysse, profession aubergiste, fils de Jean-Marie Chapuis et de Marie Nestorine née Carrez. Epoux de Marie Léa née Fumex Baloz, de ? , domicilié à la Frasse, né à Boujeons le 4 mai 1871.

Permis d'inhumation. Le 8 avril 1908, à 10 heures 30 minutes du matin, est décédé au Lieu, Chapuis Jean-Marie, ancien cafetier, fils de ? et de ? , époux de Nestorine née Carrez, originaire de Cuzy, France, domicilié au Lieu, né le 8 octobre 1833.

Permis d'inhumation ou d'incinération. Le 26 juin 1916, à 2 heures du matin, est décédée Chapuis née Carrez Marie-Nestorine, ménagère, fille de Victor Carrez et de Marie-Antoine Chaillet, veuve de Jean Marie Chapuis Moret, originaire de Boujeons, France, domiciliée au Lieu, née le 13 juillet 1832.

Famille Pithon

Permis d'inhumation. Le 9 juin 1903 à 8 h 30 minutes du soir est décédé Pithon Ferjeux, pierriste, fils de Ferjeux Albert Pithon et de Louise Isaline née Guignard, époux de Marie-Louise-Juliette née Rochat, de Cottens, domicilié au Lieu, né le 14 juillet 1869.

Permis d'inhumation. Le 27 décembre 1910 à 10 heures du matin est décédée Pithon née Guignard Louise-Isaline, ménagère, fille de François Auguste Guignard, et de Elize Lucie née Margot, veuve de Ferjeux Albert Pithon, de Cottens, domiciliée au Lieu, née le 4 janvier 1840.

Certificat d'inscription de décès. Le quatre décembre mil neuf cent trente-neuf à une heure est décédé au Lieu Pithon Philippe Albert, charpentier, originaire de Cottens, domicilié au Lieu, né le 11 juillet 1866 au Lieu, fils de Ferjeux Albert Pithon et de Louise Isaline, née guignard, époux de Marie Eugénie née Chapuis.

Essai sur le parcours suisse de Jean-Marie Chapuis.

Jean-Marie Chapuis, avec sa famille, provenu de France, arrive en Suisse au début des années 1880. Il s'installe à la Fontaine aux Allemands où il loue la ferme de chez Lucien que son propriétaire, Lucien Reymond¹, a délaissée pour aller s'installer comme rentier au village des Charbonnières.

Lucien Reymond vend la ferme et le domaine à la commune du Lieu en 1888. Celle-ci est amodiée à qui la voudra. Le précédent locataire poursuit le bail avec les nouveaux propriétaires, ainsi de 1889 à 1891.

Tout en exploitant probablement le domaine agricole de Chez Lucien, terme désormais utilisé pour situer l'édifice et les champs avoisinants, Jean-Marie Chapuis envisage d'installer un bistrot à la Frasse, dans un bâtiment qu'il a pu racheter des précédents propriétaires. Il en demande l'autorisation à la commune du Lieu qui va probablement lui répondre d'une manière positive après enquête.

Le Syndic de la Commune du Lieu

Le Lieu, le 11 février 1884

A Messieurs Lugrin, Rochat Auguste et Eugène, Municipaux.

Inclus une lettre du sieur Chapuis demandant que la Municipalité donne son préavis pour une patente et impôts des boissons pour un Café que le dit se propose d'ouvrir à la Frasse. Comme la chose est très pressante afin que la commission de district puisse s'en occuper, il me semble que cette décision peut se prendre par circulation.

De concert avec MM. Guignard et Piguet municipaux, nous avons l'honneur de vous proposer :

1o Que le prix de la patente soit au minimum, soit 20 frs.

2o Que l'impôt annuel soit de 80 frs., le minimum étant 50 frs.

Si vous avez des observations à formuler, vous les inscrirez sur la présente et me retournerez le tout si possible pour jeudi 14 courant.

Recevez, Messieurs, mes cordiales salutations.

J. Meylan, syndic

Ce sera le Café français. Appellation de double ou triple sens.

1o La France est à deux pas, territorialement parlant.

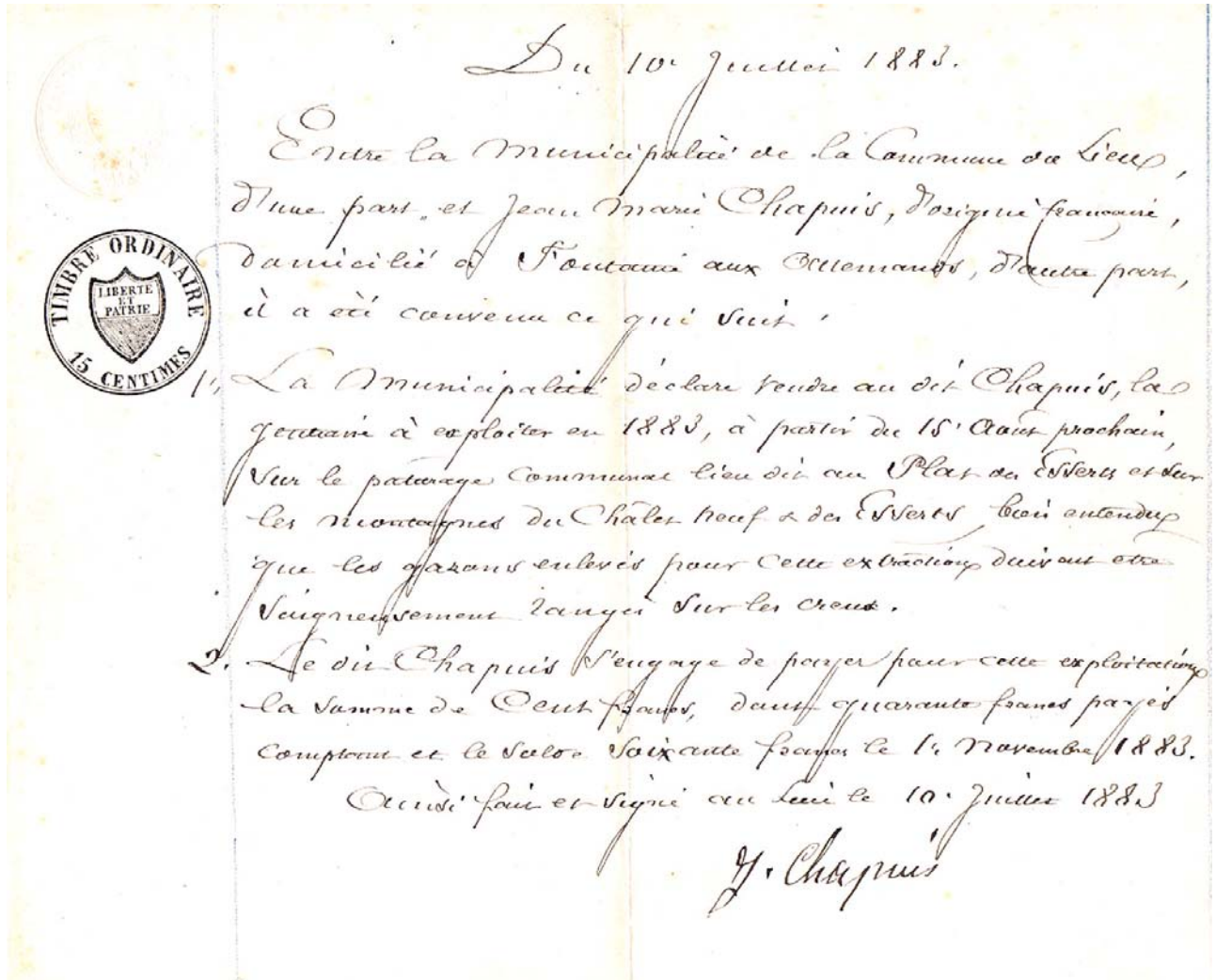
2o Les citoyens français d'outre-Risoud seront les meilleurs clients !

3o Le propriétaire ou gérant avec sa femme sont aussi originaires d'outre-Risoud.

¹ A ne pas confondre avec Lucien Reymond du Solliat.

On découvre par le contrat du 10^e juillet 1883 passé entre la commune et Jean Marie Chapuis, que ce dernier, à l'époque, habitait réellement à la Fontaine aux Allemands, et comme nous l'avons dit plus haut, selon toute probabilité, dans la ferme à Lucien Reymond.

Ce contrat, le voici :



Du 10^e juillet 1883.

Entre la Municipalité de la Commune de L'Éclap,
D'une part, et Jean Marie Chapuis, D'origine française,
domicilié à Fontaine aux Allemands, D'autre part,
il a été convenu ce qui suit :

1. La Municipalité déclare rendre au dit Chapuis, la
permission à exploiter en 1883, à partir du 1^{er} Août prochain,
sur le patronage communal lieu dit au Plat de Esverts et sur
les montagnes du Châlet neuf & de Esverts. Ceci entendus
que les gisements réservés pour cette extraction, doivent être
soigneusement rangés sur les creux.

2. Le dit Chapuis s'engage de payer pour cette exploitation
la somme de Quatre-vingts francs par an payés
comptant et le solde Soixante francs le 1^{er} Novembre 1883.

Ainsi fait et signé au Lieu le 10^e juillet 1883

J. Chapuis

Ainsi Jean-Marie Chapuis va posséder double entreprise, distillation de gentiane et café et épicerie. Certes, le contrat ci-dessus ne concerne que le droit d'arracher et non celui de distiller. Mais il y a toutes les chances pour que les demandes en vue de cette nouvelle profession aient été faites en bonne et due forme.

Une patente pour vente de tabac est adressée à Jean Marie Chapuis et Cart Philippe. Cela le 1^{er} décembre 1887.

Le 17 novembre 1888, une circulaire de la Préfecture de la Vallée adressée à la Municipalité du Lieu fait part à celle-ci que tous ses établissements qui ont réclamé la patente la leur verront accordée. Seule condition, outre naturellement celles qui relèvent du code ou des règlements communaux :

Vous serez tenus très sérieusement à ce que les latrines et pissoirs soient construits et entretenus convenablement et décemment.

- Chapuis Jean Marie, Frasse, Café Français, 50.60
- Golay Studer Paul, Séchey, Café Suisse, 50.55
- Rochat Auguste, Charbonnières, Hôtel du Cygne, 155.60
- Dépraz Charles Louis, Lieu, Café de l'Union, 120.65
- Meylan Marcelin, Lieu, Hôtel de Ville, 155.50
- Golay Louis, Charbonnières, Café Vaudois, 100.65
- Rochat Charles David, Plainoz, Café des Plainoz, 50.55
- Cart Auguste Emile, Chez Claude, Café du Risoud, 50.55

On le constatera aisément, sur huit établissements publics, trois se trouvent collés directement à la frontière !

1887

22. juillet 1888

Monsieur le Préfet de La Vallée

Monsieur,

Après recherches, je n'ai pu trouver les lettres relatives aux distillateurs et débitants d'alcool existant tous dans notre commune, M. le Maire ne m'en aura pas envoyées, malgré cela, en suite de vos explications de ce jour, je viens y répondre comme suit :

Distillateurs

Chapuis Jean Marie à la Frasse.

Débitants d'alcool

Guynard Fernand, négociant, au lieu		
Opubert Paul,	id	id
Piquet Alexandre,	id	id
Lifgreni Georges Fernand	id	Séchey
Rochat Adolphe Louis	id	Charbonnières
Rochat Henri	id	id
Rochat Fernand marchand de bois		id

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Par la Municipalité
Le Guynard, Maire



PRÉFECTURE
DU DISTRICT DE
LA VALLÉE

Réponse à N°

du

Sentier, le 17 décembre 1888.

À la Municipalité de Liew.

Messieurs

annexe.

Le Département de Justice et Police m'a adressé
quelques toutes les patentes A et B pour les ventes au détail des boissons
et alcooliques ont été accordées.

Il me charge de donner aux intéressés, par vos soins
intermédiaires, l'avis prévu par l'article 18 de la loi du 29 août
1888. Vous prendrez note de la date de l'expiration de ces avis.
(art. 20 de la loi précitée). Un exemplaire de la loi précitée
a été expédié à chaque titulaire de patente.

Vous voudrez tenir très soigneusement à ce que
les lettres et papiers soient conservés et assemblés convenable-
ment et soigneusement.

Avec considération distinguée.

H. Sigrist

Établissements pourvus des patentes A et B.

A, B
F, F

patentes N°	N°	Nom	Profession	Lieu	Établissement	A	B
110	27	Chapuis Jean Marie	Frasse	Liew	Café François	50	60
105	28	Goley Otobor Paul	Seckey	Liew	" Suisse	50	55
215	29	Roehat Auguste	Charbonnières	Liew	Hôtel de Lyon	155	60
185	30	Depray Charles Louis	Liew	Liew	Café de l'America	120	65
205	31	Meylan Marcelin	Liew	Liew	Hôtel de Ville	155	50
165	32	Gyblay Louis	Charbonnières	Liew	Café Daussois	100	65
105	33	Roehat Charles David	Mailon	Liew	Café des Français	50	55
105	34	Cart Auguste Emile	Chez Claude	Liew	Café de l'Espresso	50	55

Tout ça est du bien sérieux, d'autant plus quand la préfecture s'en même, sorte de police locale à notre avis parfaitement inutile !

*Préfecture du District
De la Vallée*

Sentier, le 4 octobre 1889

A Jean Marie Chapuis, Fontaine aux Allemands,

Le Département de Justice et Police me charge de vous inviter à lui faire parvenir un rapport circonstancié de la Municipalité du Lieu et du Préfet, constatant que la situation et la distribution intérieure de l'établissement que vous comptez occuper, permettent à la police d'y exercer facilement son action, selon les prescriptions de l'art. 19 de la loi du 9 janvier 1868.

Pour ce qui me concerne, je ferai le nécessaire.

Agrérez, Monsieur, mes salutations empressées.

Piguet

Assurément on se méfie beaucoup des caches secrètes et autres trappons où ces futurs tenanciers pourraient entreposer des marchandises non déclarées. Tout cela limpide comme de l'eau de roche, et pourtant il n'y a pas d'interdiction d'ouvrir de telles boutiques.

Jean-Marie Chapuis, désormais installé à la Frasse, ou en passe de l'être, résilie son bail de chez Lucien désormais propriété de la commune du Lieu :

Fontaine aux Allemands 7/9/91

A la Municipalité de la Commune du Lieu.

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Le bail de la ferme dite à Lucien se terminant au printemps 1892, j'ai l'honneur de vous aviser que je ne puis continuer de louer cette ferme. Vous pouvez donc la remettre à louer pour le bail qui commencera au printemps 1892.

Veillez recevoir, Monsieur le Syndic et Messieurs, mes civilités empressées.

Pour J. Chapuis, Chapuis Eugénie².

² Eugénie Chapuis, qui mariera Albert Pithon, donc mère de Juste Pithon, écrivain, est dotée d'une écriture magnifique, preuve qu'elle a subi un excellent enseignement, que ce soit de l'autre côté de la frontière, ou ici, dans l'école du village.

Reste juste à retrouver deux ou trois autres petites traces du bersagliere Jean Marie Chapuis.

On trouve pour l'imposition de 1886³, Chapuis Marie Nestorine femme de Jean, Frasse, 6200.- pour les bâtiments, 2398.- pour les fonds.

Imposition 1892, Chapuis Marie Nestorine, Frasse, 8598.-

Almanach annuaire 1895, pour le Lieu : Chapuis. A la Frasse. Distillateur et cafetier. Idem pour 1896.

Tout est désormais bien installé pour notre bersagliere Jean Marie Chapuis qui peut songer à prendre désormais un peu de repos.



Un bersagliere qui n'est pas le nôtre !

³ ACL QA 1886



Le Café français du temps du successeur de Jean Marie Chapuis, César Dépraz



La Frasse avec Marguerite Glauser, grand-mère du soussigné qui est ici au centre de l'image, avec son père, 3 frères, un cousin – bétet – et la grande cousine à gauche. Avant 1960.